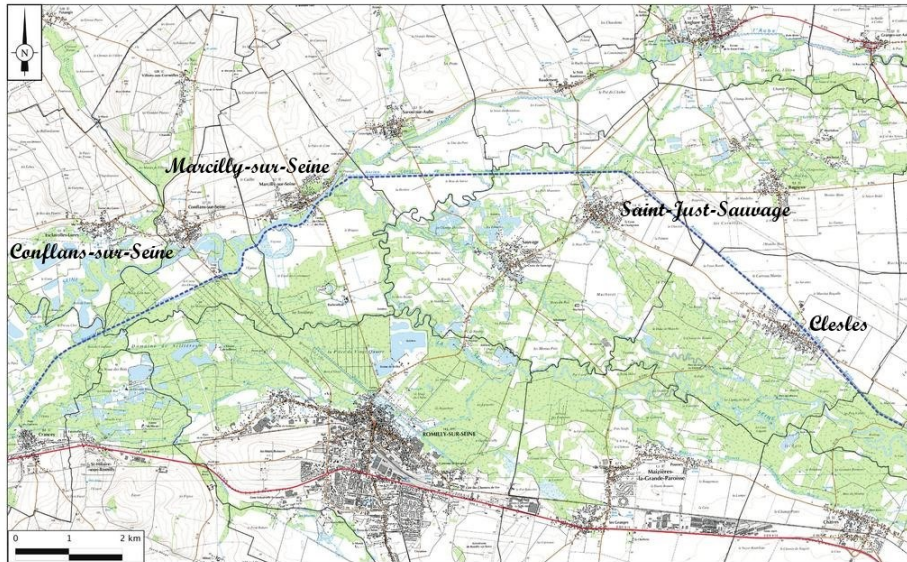


## LE CANAL DE LA HAUTE-SEINE

LA V 

Itinéraire n° 33 au niveau national (Le Havre-Troyes), cette vélo route s'inscrit dans la continuité de la voie verte auboise. Elle longe en majeure partie le Canal de la Haute-Seine (de Saint-Oulph à Marcilly-sur-Seine), puis la Seine (de Marcilly-sur-Seine à Conflans-sur-Seine) pour suivre enfin le Canal de Bernières (de Conflans-sur-Seine jusque Crancey).

## LE PROJET

Cofinancés par les Départements de la Marne et de l'Aube, les travaux d'aménagement ont coûté 4 641 428 euros (avec une participation de la Région Grand Est à hauteur de 400 000 euros). Ils ont notamment permis la création d'une passerelle à Conflans-sur-Seine et le remplacement d'une passerelle à Marcilly-sur-Seine.

## UN BREF APERÇU DE CE QUE VOUS ALLEZ VOIR...

Avant de quitter la commune de **Clesles**, ne manquez d'observer son église dont la construction est atypique avec sa tour sarrasine.

Puis longez le Canal jusqu'aux trois écluses de **Saint-Just-Sauvage**. Les portes 12 et 13 étaient à vantaux traditionnels, mais les trois ont été remplacées en 1934 par des portes à guillotine qui ont été électrifiées.

Continuez pour rejoindre les bords de Seine jusqu'à **Marcilly-sur-Seine** (village fleurie), une balade sur les quais en direction de l'église vaut le détour, notamment au printemps avec les bourgeons qui fleurissent et apportent toutes leurs couleurs.

Enfin, atteignez l'écluse de **Conflans-sur-Seine**, une belle aire de pique-nique vous y attend dans un cadre de verdure propice à la sieste après un effort. N'hésitez pas à prendre un café en ville.

## INFO PRATIQUES

- la partie marnaise : 16,9 km, entre Conflans-sur-Seine et Clesles,
- la partie auboise : deux sections d'un total de 3,3 km (Crancey – limite départementale : 2,3 km et limite départementale – Saint-Oulph : 1 km),
- 8 communes sont traversées par cette voie dont 2 auboises, (Clesles, Saint-Just-Sauvage, Bagnaux, Saron-sur-Aube, Marcilly-sur-Seine, Conflans-sur-Seine dans la Marne ; Saint-Oulph, Crancey dans l'Aube),
- 5 aires de repos (Conflans-sur-Seine, Marcilly-sur-Seine, Saron-sur-Aube, St-Just-Sauvage, Clesles),
- 3 zones de stationnement (Conflans-sur-Seine, Marcilly-sur-Seine et St-Just-Sauvage,

